

Montréal, le 11 février 2015

Monsieur Pierre Reid
Député d'Orford
Président de la Commission des transports et de l'environnement
Commission des transports et de l'environnement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires - 3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie
gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'intérêt que la Société de transport de Montréal (STM) a pris connaissance du projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 (Stratégie)*. Bien que la STM ne soit pas soumise à la *Stratégie*, elle adhère aux orientations et objectifs proposés par le Gouvernement et souhaite y contribuer de multiples façons.

La plus importante contribution de la STM au développement durable du Québec est d'amener le plus grand nombre possible de Montréalais et Montréalaises à prendre le transport collectif. En 2013, la STM a effectué plus de 416,5 millions de déplacements, ce qui représente une hausse de 15% depuis 2006. Déjà, plus de 69% de ces déplacements ont eu recours à un mode propulsé à l'électricité.

La STM contribue également aux objectifs de développement durable par le biais de ses efforts d'intégration des considérations environnementales, sociales et économiques à ses activités et à ses processus d'affaires.¹ En 2013, la STM a adopté son *Plan de développement durable 2020*, qui repose sur 10 chantiers et 22 objectifs et vise entre autres la réduction de 20% des émissions de GES par passager/kilomètre, l'augmentation à 86% des déplacements sur un réseau propulsé à l'électricité, la mise en place d'un système de gestion environnementale et l'intégration de critères de développement durable dans plus de 90% de la valeur des contrats.

Enfin, la STM souhaite apporter sa contribution aux objectifs du Gouvernement en soutenant les ministères et organismes gouvernementaux (MO) lors de la mise en place de leur plan d'action en développement durable, notamment en leur proposant une piste de solution qui contribuera à l'atteinte de l'objectif 1.1 qui vise à «*renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique*».

La *Stratégie* fixe huit orientations, desquelles découlent 27 objectifs. De plus, cinq activités ont été déterminées comme incontournables pour l'ensemble des MO concernés par la Loi sur le développement durable (LDD). La première activité incontournable stipule que, pour atteindre l'objectif 1.1, les MO de 15 employés et plus doivent, entre autres, mettre en place une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés.

¹ La démarche de développement durable de la STM a été reconnue à maintes occasions. Elle a entre autres reçu le niveau Or du prestigieux programme de reconnaissance « Engagement en développement durable » de l'American Public Transportation Association (APTA). Il s'agit du seul programme de ce type dans le monde pour l'industrie du transport.

Il s'avère que la STM a mis sur pied un programme spécialement conçu pour les employeurs qui désirent encourager l'utilisation du transport collectif auprès de leurs employés. Par l'entremise du programme OPUS & Cie, des rabais importants sont accordés sur les abonnements annuels pour des déplacements d'un bout à l'autre de l'île de Montréal. L'employeur, qui choisit d'adhérer au programme, s'engage à contribuer financièrement à l'achat des abonnements OPUS & Cie de ses employés et, en contrepartie, la STM s'engage à octroyer le même pourcentage de réduction, jusqu'à concurrence de 10%. Les abonnés au programme OPUS & Cie bénéficient aussi d'une réduction de 25% lors de leur adhésion au service de vélos en libre-service BIXI. De plus, OPUS & Cie peut être jumelé au programme OPUS+ entreprise de l'AMT, pour les employés qui résident à l'extérieur de l'île de Montréal. Le programme est facile à mettre en place et à administrer grâce à une plateforme Web dédiée et au soutien d'un représentant d'un Centre de gestion des déplacements (CGD), mandaté par la STM pour accompagner l'employeur dans sa démarche d'adhésion.

Depuis le lancement du programme OPUS & Cie, près de 200 entreprises et organismes ont choisi d'y adhérer. Certains ministères participent déjà au programme, dont le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le Ministère du Conseil exécutif.

Le transport collectif demeure un partenaire incontournable dans l'atteinte des objectifs de la *Stratégie*. La STM offre des solutions de mobilité durable qui favorise un transfert modal vers des modes collectifs et actifs et peut appuyer les MO dans l'adoption de pratiques de gestion écoresponsables. La STM demeure donc disponible pour travailler, de concert avec les MO, à mettre en place programme OPUS & Cie dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur plan d'action de développement durable.

Pour plus d'information sur le programme Opus & Cie, je vous invite à contacter Nathalie Pomerleau, Conseillère corporative - Mise en marché, Marketing, par téléphone au 514-280-9874 ou par courriel : nathalie.pomerleau@stm.info.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



Philippe Schnobb
514 280-6101

philippe.schnobb@stm.info

CC : M. Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia, Vice-président de la Commission des transports et de l'environnement.

